



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

**Eau du Morbihan
Territoire de Roi Morvan Communauté
Accord cadre à bons de commande 2027 à 2029**

Fourniture et pose de réseaux d'eau potable

**Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 4 novembre 2026 à 12 : 00**

Eau du Morbihan
27 rue de Luscanen
CS 72 011
56 001 VANNES Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Eau du Morbihan Territoire de Roi Morvan Communauté Accord cadre à bons de commande 2027 à 2029 - Fourniture et pose de réseaux d'eau potable
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	3 ans
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Développement durable.....	4
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Désignation de l'acheteur	5
3.2 - Représentant de l'acheteur.....	5
3.3 - Conduite d'opération	5
3.4 - Maîtrise d'œuvre	5
3.5 - Contrôle technique	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire	6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
7.1 - Transmission électronique	7
7.2 - Transmission sous support papier.....	8
8 - Examen des candidatures et des offres	8
8.1 - Sélection des candidatures	8
8.2 - Attribution des accords-cadres	8
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
9.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Eau du Morbihan - Accord cadre à bons de commande 2027 à 2029 - Territoire de Roi Morvan Communauté
Fourniture et pose de réseaux d'eau potable

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45232150-8	Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Eau du Morbihan ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ARTELIA
Espace Innova
Parc Technologique de Soye
56270 PLOEMEUR

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Eau du Morbihan se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par Eau du Morbihan des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Eau du Morbihan applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. FNTF 5113 FNTF 5118	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par Eau du Morbihan. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le mémoire environnemental des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de Eau du Morbihan, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à Eau du Morbihan.

Le pli doit contenir **deux dossiers distincts** comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EAU DU MORBIHAN
27 Rue de Luscanen
CS72011
56001 VANNES CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, Eau du Morbihan peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix	35 points
2- Valeur technique de l'offre	55 points
3- Valeur environnementale de l'offre	10 points

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Le mémoire technique du candidat doit respecter le cadre fourni ci-dessous et un nombre de pages maximum de QUARANTE (40) y compris les annexes. Le candidat ne respectant pas le nombre de page maximal autorisé et/ou le cadre du mémoire fourni sera pénalisé de 2 points sur sa note. Une page en recto/verso sera comptabilisée comme deux pages. La taille de la police utilisée ne devra pas être inférieure à 10

Le mémoire environnemental du candidat doit respecter le cadre fourni ci-dessous et un nombre de pages maximum de QUATRE (4). Le candidat ne respectant pas le nombre de page maximal autorisé et/ou le cadre du mémoire fourni sera pénalisé de 1 point sur sa note. Une page en recto/verso sera comptabilisée comme deux pages. La taille de la police utilisée ne devra pas être inférieure à 10

1. Prix (35 points)

Pour le critère prix (35 points), le jugement des offres sera réalisé en tenant compte des prix unitaires et forfaitaires complétés par l'entreprise à partir du fichier Excel de bordereau de prix joint à la consultation.

Un devis quantitatif fictif strictement identique pour tous les candidats et figé avant ouverture des plis sera utilisé pour comparer les offres (ce devis n'est pas fourni dans le DCE). L'application de ces quantités aux bordereaux de prix remis par les candidats permettra d'obtenir un montant fictif d'attachement.

Le critère prix sera évalué au vu du montant total hors TVA de ce devis quantitatif. La notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante, sur la base du montant maximal de travaux porté à l'acte d'engagement qu'il aura complété :

$$N(i) = 35 \times [P(m) / P(i)]$$

Dans laquelle :

N(i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) ;

P(i) est le prix de l'offre du candidat (i) ;

P(m) est le prix de l'offre la moins disante.

Si la note du candidat est négative, on attribuera une note de 0/35.

2. Valeur technique de l'offre (55 points)

2.1. Moyens humains et matériel spécifiquement affectés pour assurer le suivi, la réalisation des travaux et la réactivité. **10 points**

2.2. Méthodologie, mode opératoire, procédés et moyen d'exécution des travaux (liste des fournitures et planning d'exécution), sécurité et hygiène tenant compte des contraintes spécifiques d'un bon de commande à détailler pour chacun des 3 cas types ci-après : **30 points**

▪ Cas n° 1 : Travaux sous route départementale (10 points)

Renouvellement hors agglomération sous route départementale avec un trafic routier important d'une conduite en PVC DN 140 par une conduite en PEHD RCD 160 PN16b sur 400ml,

Travaux sous circulation alternée avec pose de la nouvelle conduite en accotement et réalisation de 3 forages dirigés pour franchissement de la route départementale.

Contraintes :

Présence d'un réseau de télécommunications en classe précision C et d'un réseau GAZ en classe de précision A,

Présence d'un ruisseau en traversée de la départementale sous dalot maçonné,

8 reprises de branchements particuliers avec citerneaux béton existants situés dans les jardins au pied des habitations,

Pose d'un stabilisateur de pression amont/aval,

Pose de 8 vannes PE/PE,

Prescription du Département Réfection définitive (GNT + 10 cm GB 3 + 6 cm BBSG 10)

▪ **Cas N°2 : Travaux en centre-ville avec conduite en amiante (10 points)**

Travaux de renouvellement d'une conduite en amiante ciment DN 100 en centre-ville par une conduite en fonte DN 125 sur une longueur de 150 ml,

Pression de service 16 bars,

La conduite se situe actuellement sous chaussée communal et sous stationnements. La rue comporte plusieurs commerces (boulangerie, coiffeurs et poste),

Présence de réseaux BT et HTA (classe de précision A), présence de réseaux de télécommunications (classe de précision B), présence d'un réseau gaz (classe de précision A), et présence d'un réseau d'eaux usées (classe de précision B),

La nouvelle conduite sera posée en place pour place (pose d'une sauterelle) avec réfection en enrobés,

Reprise de 15 branchements particuliers en intérieurs et 5 branchements particuliers sous trottoirs,

Reprise de 1 branchement d'une copropriété de 10 logements, compteurs sur nourrice au sous-sol,

Les raccordements se feront sur des conduites 125 et 150 en fonte.

▪ **Cas N°3 : Travaux sous voie communale hors agglomération (10 points)**

Travaux de renouvellement d'une conduite en PVC 50 passant par des terrains privés dans un hameau par une nouvelle conduite sous voie communale en PEHD RCD PN16 DN 63 sur une longueur de 350 ml,

Reprise de 10 branchements particuliers en extérieurs dont 3 branchements repris par tubage dans la conduite existante,

Présence de rochers et voies étroites,

Remblaiement en matériaux d'apport GNTa 0/31.5 et réfection en bicouche,

Coactivité envisageable avec les réseaux souples.

2.3. Moyens disponibles pour traiter les cas spécifiques (interventions sur amiante, soudure du PEHD, pose sans tranchées, ...) - liste non exhaustives. **10 points**

2.4. Méthodologie pour intervention en domaine privé (déplacement des compteurs, renouvellement des branchements, ...). **5 points**

3. Valeur environnementale de l'offre (10 points)

En lien avec les 3 cas types,

- Privilégier lorsque cela est pertinent, des matériaux, fournitures ou procédés à faible impact environnemental ;
- Prévenir toute pollution susceptible d'affecter les sols, les eaux ou les milieux naturels ;
- Limiter les impacts environnementaux liés à l'exécution des travaux ;
- L'organisation du tri, du réemploi, de la valorisation et du recyclage des déblais et des déchets issus des chantiers.

La note finale du candidat est obtenue par l'addition de la note finale relative à chaque critère. Le classement final des offres est établi en conséquence. L'offre retenue est celle qui obtient le plus de points.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, Eau du Morbihan engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, Eau du Morbihan se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par Eau du Morbihan pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de Eau du Morbihan, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches.megalix.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS44416
35044 RENNES CEDEX

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS44416
35044 RENNES CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS44416
35044 RENNES CEDEX